

Élus sensibilisés à la santé mentale en Île-de-France : évaluation d'impact

Aude Caria, directrice,
Sophie Arfeuillère, chargée de mission formation, Psycom, Paris.

L'intégration citoyenne des personnes vivant avec des problèmes de santé mentale passe par le développement tant d'une offre de soins que d'un accompagnement social garantissant un suivi et une proximité. Toutefois, elle ne sera effective que si les élus prennent la mesure du rôle qu'ils

ont à jouer dans la réponse collective aux questions de santé mentale dans leur territoire.

Depuis 2012, le Psycom¹ participe, en coordination avec le programme de développement des conseils locaux de santé mentale (CLSM) mené par l'agence régionale de santé (ARS) Île-de-France, au développement des

CLSM, en proposant gratuitement aux équipes municipales une sensibilisation aux questions liées à la santé mentale.

Déroulement d'une action de sensibilisation

Cette action, qui se déroule sur deux demi-journées, propose une réflexion globale sur l'intégration citoyenne des personnes concernées par un problème de santé mentale. Un travail sur les « Mythes et réalités de la santé mentale », ainsi qu'une rencontre avec des personnes directement concernées par

des troubles psychiques introduisent cette démarche. Elle se clôt par l'intervention d'acteurs locaux (professionnels de la psychiatrie) et d'un pair élu.

Ces actions de sensibilisation ont été pensées et construites avec un comité technique² pluridisciplinaire, de la conception au processus d'évaluation. Cet espace de concertation, de discussion et d'échange de points de vue est nécessaire pour réussir à comprendre les mécanismes de la stigmatisation, l'univers du public visé, l'approche et la pédagogie à mettre en œuvre pour susciter une prise de conscience de la part des élus.

Comment évaluer ces actions ?

Le processus d'évaluation d'une action de ce type de lutte contre les discriminations, visant un changement de représentations, voire de façon d'agir, doit croiser de multiples critères et méthodes. « *L'évaluation se fonde sur une comparaison entre l'avant et l'après, entre l'ici et là-bas, entre une intervention et l'absence d'intervention ou encore entre un projet et un référentiel* [1]. » Ce que la littérature [2] enseigne aussi, c'est que :
– chaque processus d'évaluation diffère d'un projet à l'autre (il n'existe pas d'évaluation « clé en main »);
– les évaluations quantitative et qualitative doivent être croisées ;
– les objectifs et les indicateurs d'évaluation doivent être fixés dès la conception, afin d'identifier clairement les modifications visées par l'action de sensibilisation.

Résultats attendus et obtenus

On le sait, les évaluations réservent des surprises lors des résultats. En ce qui concerne l'action du Psycom, les

objectifs déterminés en amont étaient de rendre plus lisibles les connaissances des troubles psychiques, l'organisation des soins. Il s'agissait également d'engager une réflexion sur les idées reçues et leurs impacts sur l'intégration citoyenne des personnes vivant avec un trouble psychique.

En conséquence, les éléments mesurés concernaient :

- le degré global de satisfaction et l'acquis des connaissances apportées ;
- l'adéquation du contenu avec les objectifs ;
- l'impact de l'action sur les représentations du public.

L'héritage de notre éducation

Ce dernier point s'est révélé sensible à mesurer. En effet, ces représentations n'évoluent que très difficilement : elles sont l'héritage de notre éducation, de notre construction sociale, de notre environnement ; elles participent à la structuration de nos valeurs [3], sont très ancrées et difficilement modulables.

En revanche, les entretiens semi-directifs ont permis d'identifier des changements concrets, révélant un impact fort de cette démarche de sensibilisation sur les pratiques des élus : plusieurs participants ont indiqué avoir agi ou entrepris des actions différemment de leurs pratiques antérieures, grâce à la sensibilisation qu'ils avaient acquise. Par exemple, une procédure d'expulsion en cours a été ralentie par l'élu délégué au logement afin de réétudier la nécessité d'une prise en charge psychiatrique. Un autre élu, en charge des affaires scolaires, a diffusé à l'ensemble des établissements scolaires une brochure d'information sur

L'ESSENTIEL

▶ En Île-de-France, plusieurs équipes municipales ont été sensibilisées aux questions de santé mentale.

▶ L'objectif est de les informer pour qu'elles puissent intervenir à leur niveau.

▶ L'évaluation montre que cette sensibilisation permet de faire évoluer les mentalités. Ainsi, un élu a-t-il retardé une expulsion et un autre a déployé un dispositif d'information sur les troubles obsessionnels compulsifs.

les troubles obsessionnels compulsifs chez l'enfant, troubles auxquels il a été sensibilisé grâce à la présentation sur ce thème, effectuée par une cofformatrice, membre de l'Association française de personnes souffrant de troubles obsessionnels et compulsifs (Aftoc), lors de ces sessions.

La compréhension des enjeux liés aux questions de santé mentale et le rôle que ces participants pouvaient assumer dans des stratégies d'actions ont pu être mesurés. Certains ont pris conscience de la transversalité de cette thématique : « *Tout le monde peut se saisir de cette question*⁴ », et ont pu clarifier les rôles et les étapes à développer face à certaines situations problématiques : « *J'ai l'impression qu'il y a maintenant plus de solutions pour résoudre certaines problématiques*⁴. »

Ces résultats, non anticipés dans le processus d'évaluation, ont permis de réajuster les critères d'évaluation identifiés en amont. En effet, ce processus ne permet que partiellement de mesurer l'impact de l'action sur les représentations du public. En revanche, il permet de vérifier l'acquisition des connaissances concernant les mécanismes de la stigmatisation et de mesurer l'impact sur les changements éventuels de pratiques et sur le pouvoir d'agir du public.

En conséquence, cette sensibilisation a eu un impact réel et mesurable se traduisant par une plus-value et un haut degré de satisfaction globale, avec un bémol : les objectifs initiaux doivent être rendus plus opérationnels.

Équipes municipales sensibilisées

Entre 2012 et 2016, quatre équipes municipales ont été sensibilisées en Île-de-France : Paris (13^e et 14^e arrondissements), Aubervilliers et Saint-Denis. Au total, quarante-quatre personnes ont été rencontrées : élus, maire, chargés de mission, agents d'accueil et responsables communaux dans de multiples domaines : santé, handicap, affaires scolaires, jeunesse, logement, habitat, sécurité, affaires sociales et lutte contre l'exclusion.

Le renouvellement des équipes municipales lors des élections de 2014 a suspendu le développement des actions de sensibilisation du Psycom pendant plusieurs mois.

Ces actions requièrent une implication forte des équipes afin de consacrer du temps pour échanger. Si la motivation est réelle, il est difficile de parvenir à organiser ces sessions, le public élu étant très fortement sollicité par ailleurs. Le Psycom continue à accompagner et à soutenir ces volontés, et adapte ses modalités en fonction des contraintes. Par ailleurs, en 2015, une formation nationale des coordinateurs de CLSM a été mise en place⁵ afin que leur soient transmis les principes et les outils pour qu'ils développent eux-mêmes les modules de sensibilisation des équipes municipales. ■

Pour en savoir plus

- www.psycom.org

1. Le Psycom est un organisme public d'information, de formation et de lutte contre la stigmatisation en santé mentale. Il aide à mieux comprendre les troubles psychiques, leurs traitements et l'organisation des soins psychiatriques.

2. Comité composé de : infirmière, psychiatre, usagers, proches, médiateur de santé pair, rédactrice en chef d'un magazine de santé mentale, élue, directeur de soins, cadre socio-éducatif, assistante sociale et l'équipe du Psycom.

4. Verbatim issus de l'évaluation.

5. Partenariat Centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la santé (CCOMS, Lille), Psycom et Centre national de formation du personnel territorial (CNFPPT).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

[1] Pin S., Fournier C., Lamboy B., Guilbert P. *Les Études d'évaluation à l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé*. Saint-Denis : Inpes, coll.

Évaluations en prévention et en éducation pour la santé, 2007 : 12 p. En ligne : www.inpes.sante.fr/evaluation/pdf/evaluation-sante_2008_01.pdf

[2] Fontaine D., Beyragued L., Miachon C. *Référentiel commun en évaluation des actions et programmes santé et social*. Lyon : Espace régional de santé publique, 2004 : 103 p. En ligne : <http://prc-ra.org/upl/dl.asp?c=310&n=001454>

[3] Abric J.-C. La recherche du noyau central et de la zone muette des représentations sociales. In : Abric J.-C. dir. *Méthodes d'étude des représentations sociales*. Toulouse : Érès, coll. Hors collection, 2003 : p. 59-80.